

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n° 03 du mardi 1^{er} décembre 2020

I – OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance débute à 18 h 17

Les participants sont au nombre de 22 personnes dont 21 votants, Madame Bérangère Vaté, proviseure-adjointe, participant en tant qu'invitée permanente aux séances du conseil d'administration.

Monsieur Zatar ouvre la séance et excuse les absents.

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Zatar propose Monsieur Audras qui accepte. Monsieur Zatar l'en remercie.

VOTE

N°	Votants	Refus de vote	Blanc	Nul	Abstention	Pour	Contre
1	21	0	0	0	0	21	0

2. Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 1^{er} octobre 2020

VOTE

N°	Votants	Refus de vote	Blanc	Nul	Abstention	Pour	Contre
2	21	0	0	0	0	21	0

3. Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 5 novembre 2020

VOTE

N°	Votants	Refus de vote	Blanc	Nul	Abstention	Pour	Contre
3	21	0	0	0	0	21	0

3. Adoption de l'ordre du jour

I - Ouverture de séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2020 (voir pièce jointe)
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2020 (sous réserve de réception)
4. Adoption de l'ordre du jour

II - Affaires relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducative

1. Point de situation concernant l'organisation scolaire

III - Affaires juridiques et financières

1. Décision budgétaire modificative (DBM 2020) (voir pièce jointe)
2. Budget prévisionnel 2021 (voir pièce jointe)
3. Contrats de contrôle et de maintenance
4. Contrat de reprographie

IV – Questions diverses :

Monsieur Zatar indique qu'il a été destinataire de questions diverses (dans l'ordre d'arrivée) :

PEEP :

1. Point sur le déroulement des cours avec un présentiel des élèves à 50%.
2. Des élèves ont-ils à nouveau décroché ?
3. Pourquoi y a-t-il aussi peu de cours en visioconférence pour les élèves en distanciel ?
4. Ce système va-t-il perdurer et jusqu'à quand ?

FCPE :

1. Quel est le suivi et le bilan sur la mise en œuvre du 50/50 présentiel/distanciel :
Nous avons de nombreux retours positifs sur le fonctionnement en demi-groupe, notamment pour les élèves autonomes en distanciel.
Quel bilan sur la connaissance générale du fonctionnement des outils par les enseignants et les élèves pour les visios ou autres méthodes retenues ?
Quel taux d'absence des élèves en distanciel quand les cours sont en visio ?
Quelle assiduité des élèves, quel respect des consignes de leurs enseignants en distanciel, et quel contrôle ?

2. Comment est organisé le suivi des élèves ? Quand les élèves sont absents des cours en distanciel par visio, les parents sont-ils informés ? Y aura-t-il un suivi et une capacité de rattrapage pour les élèves qui décrochent ?
 - a. Pour les élèves de seconde, moins autonomes, mais en phase d'acquisition de méthode :

Serait-il possible d'aménager la règle 50/50 et de faire revenir en 100% présentiel certains élèves manifestement identifiés comme ne travaillant pas en distanciel ?

Serait-il possible de prévoir des cours de "rattrapage en présentiel" pour les élèves identifiés comme en difficulté (lors des conseils de classes) ? Ces cours pourraient mixer des élèves de classes différentes.

Serait-il possible de moduler en augmentant la présence des élèves sur des jours moins fréquentés à la cantine comme les mercredis ?
 - b. Pour les élèves de 1^{ère} et T (particulièrement pour les Spécialités) et les Prépas :

De nombreux lycées ont maintenu le 100% présentiel. Le distanciel maintenu sur le long terme, même si ce n'est qu'à mi-temps, peut créer des inégalités face aux examens, aux concours, et à la sélection via Parcoursup. Comment est envisagée l'évaluation (et l'harmonisation ?) dans le contexte 50/50 actuel. Qu'est-il prévu au lycée ? Le lycée de Saint-Just envisage-t-il afin de revenir, comme nombre de lycées, à certains cours à 100% en présentiel pour rétablir l'égalité dans l'efficacité des apprentissages chez un certain nombre d'élèves ?
3. Pour certaines matières, comme la musique, ne faudrait-il pas plus de souplesse pour que les projets à plusieurs élèves puissent continuer ?
4. Au regard du Bac 2021, comment est préparé le Grand Oral avec la présence à mi-temps ?

Des interrogations sur le suivi de l'efficacité du dispositif et son amélioration. Le lycée de Saint-Just compte-t-il maintenir l'organisation actuelle ou est-il envisagé de l'adapter parallèlement à l'allègement sanitaire à partir du 15 décembre, et d'introduire des assouplissements ?

SNES :

1. Médecin et infirmière : quels personnels pour la santé des élèves ?
2. Restructuration : où en sommes-nous ? serons-nous consultés ?

Le SNES dépose deux motions jointes au PV concernant le Grenelle de l'éducation et ajoute un élément de comparaison aux résultats du baccalauréat du lycée déjà publié au précédent CA. En effet, une comparaison avec les chiffres de l'académie fait apparaître que le lycée n'a globalement pas démerité dans l'académie :

ES : 97,64% pour le lycée contre 97,3% pour l'académie

L : 96,92% contre 93,8%

S-SVT : 94,32% contre 97,8%

STMG : 91,13% contre 92%.

VOTE

N°	Votants	Refus de vote	Blanc	Nul	Abstention	Pour	Contre
4	21	0	0	0	0	21	0

II - AFFAIRES RELATIVES AU CONTENU ET A L'ORGANISATION DE L'ACTION EDUCATIVE

1. Point de situation concernant l'organisation scolaire

L'organisation scolaire adoptée pour limiter la transmission du virus est de faire venir les élèves un jour sur deux, sauf les élèves qui ne disposent pas d'une connexion internet, les élèves internes et les élèves en situation de handicap. L'avantage de ce dispositif est de permettre la distanciation en E.P.S., au self, dans les transports en commun, et d'éviter aux élèves une rupture de la scolarité.

Depuis le 10 octobre il y a eu environ 55 cas positifs et 150 cas contacts pour 260 élèves testés.

La FCPE demande au lycée d'assouplir au 15 décembre son organisation.

Monsieur Zatar dit que l'assouplissement sera pour les classes préparatoires à partir du lundi 7 décembre car presque toutes les classes préparatoires sont en enseignement plein et que les élèves sont en concurrence. Pour le reste des élèves, Monsieur Zatar refuse d'assouplir l'organisation actuelle, étant donné que la baisse de la propagation de l'épidémie n'est pas prouvée et qu'il faut attendre pour voir si le nombre de cas par jour passe en dessous des 5 000. Madame Vaté souligne que cette organisation limite efficacement la circulation du virus (seulement 5 élèves positifs appartenant à 5 classes différentes).

La FCPE souligne que pour les secondes c'est parfois compliqué de suivre les devoirs à faire à la maison, Monsieur Zatar répond que les enseignants ont pour consigne de remplir le cahier de texte PRONOTE de façon à ce que les élèves sachent ce qu'ils doivent faire lorsqu'ils sont chez eux. Le SNES souligne que dans l'académie 70 lycées sur 90 sont en fonctionnement hybride comme le nôtre et regrette le manque de cadrage national. Il regrette aussi le manque de temps pour harmoniser les pratiques éducatives au lycée.

Les premiers retours montrent que de trop nombreux élèves ne font pas encore le travail requis en distanciel. Monsieur Zatar souligne que PRONOTE est l'outil de communication avec la famille et avec les élèves, et que le cahier de texte doit être rempli (obligation du Bulletin Officiel). L'ENT est un outil pédagogique à utiliser en parallèle avec PRONOTE.

Un enseignant souligne la difficulté de terminer l'ensemble des TP au programme cette année. Monsieur Zatar répond que le programme n'a pas été allégé, les enseignants sont donc dans l'obligation de le réaliser.

Le SNES regrette qu'il n'y ait pas de date d'adaptation du bac pour l'épreuve de français et de philosophie contrairement aux autres épreuves.

La FCPE demande encore un assouplissement pour le français et la philosophie mais Madame Bièvre souligne qu'on ne peut pas faire venir un élève pour 2h, cela irait à l'encontre des principes de la diminution des élèves dans les transports en commun et cela les empêcherait de suivre les cours en visioconférence qu'ils auraient dans cette même journée.

Un élève se plaint qu'il y a une rupture d'équité entre les lycées. M. Zatar dit qu'il est important de rassurer les élèves.

Les parents demandent que les enseignants qui organisent des visioconférences fassent l'appel. Le SGEN souligne qu'il y a des difficultés techniques propres à la visioconférence, notamment la salle d'attente, ce qui rend trop chronophage un contrôle de la présence des élèves.

La PEEP demande s'il peut y avoir une amélioration de la bande passante pour être sûr que les cours en visioconférence se passent dans de bonnes conditions.

Un parent se plaint qu'un enseignant demande aux élèves d'utiliser leur connexion 4G pour faire de la visioconférence et qu'un autre enseignant demande aux élèves de passer par instagram pour avoir les cours.

La FCPE regrette que les prépas soient mieux loties que les lycéens.

III - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

1. Décision budgétaire modificative (DBM 2020) (voir pièce jointe)

La DMB modificative est une conséquence de la crise sanitaire.

Il n'y a pas eu de réouverture de la restauration du 15 mars jusqu'au mois de juillet et depuis le 9 novembre le restaurant est ouvert à mi-temps. Or une part du prix du repas est allouée aux frais généraux : la participation aux frais généraux est de 37 % pour les internes et de 17,5 % pour les demi-pensionnaires. Le lycée doit donc prélever sur ses fonds de réserve le budget manquant pour assurer les frais généraux dont un certain nombre sont fixes, notamment les contrats de maintenance. Il a aussi fallu acheter des webcams, des micros, des totems, du gel hydroalcoolique et du sopalin.

Les parents demandent si la région participe. Madame LARGERON répond que non mais des purificateurs d'air sont en discussion avec la région.

VOTE

N°	Votants	Refus de vote	Blanc	Nul	Abstention	Pour	Contre
5	21	0	0	0	0	21	0

2. Budget prévisionnel 2021 (voir pièce jointe)

Monsieur Zatar souligne qu'il y a une baisse de 2 % de la subvention de la région car le lycée a trop de fonds de réserve mais que toutes les disciplines ont reçu le budget demandé par les responsables de pôle pour leurs actions éducatives.

Le SGEN demande ce qu'il va être fait avec l'argent non dépensé comme par exemple les voyages. Madame Largeron répond que le réinvestissement est déjà effectué dans certains cas.

Madame Largeron comprend à peu près comment la région calcule sa subvention mais elle aimerait bien avoir la formule exacte. Madame Cosson répond que les élus le demandent depuis quatre ans et déplorent ce manque de transparence de la région.

La région effectue une péréquation entre -5 % et plus 5 % en fonction des fonds de réserve car certains lycées ont jusqu'à un an de fonds de renouvellement. Madame Largeron dit que le lycée a environ 92 jours de fonds de renouvellement.

La crise sanitaire a provoqué une baisse des recettes dans la restauration. Cette baisse a diminué le budget d'ensemble à 75 % mais elle n'a pas été imputée à la partie pédagogique du budget.

Il y a une augmentation du budget en EPS car il y aura davantage d'athlétisme, ce qui provoque davantage de transports et davantage d'équipements. La reprographie a terminé son contrat sur cinq ans, il va donc y avoir un nouveau contrat avec du matériel neuf et à nouveau des coûts de location. Les dépenses pour les voyages sont passées de 25 000 à 5000 €.

Madame Bièvre dit qu'elle a pu répondre à toutes les demandes du fonds social en 2019/2020 mais qu'elle n'a que peu de visibilité pour 2020/2021. Madame Cosson dit qu'avec le risque sanitaire il y aura peut-être une augmentation des demandes. Le SNES fait remarquer que la diminution des voyages va entraîner une diminution des demandes d'aide pour les voyages. A contrario, il y a le problème des élèves qui auraient besoin d'une aide mais n'osent pas la demander.

Madame Largeron précise que cette année il n'y a pas d'épreuves de la BCE organisées au lycée par précaution, ce qui fait une baisse de 3000 €.

VOTE

N°	Votants	Refus de vote	Blanc	Nul	Abstention	Pour	Contre
6	21	0	0	0	0	21	0

3. Contrats de contrôle et de maintenance

Pour la maintenance, il y a la réfection du logement à l'accueil (amiante), une rénovation de la salle 422, un éclairage plus naturel des couloirs, la peinture de l'escalier Nord, l'installation de dispositifs anti-pigeon, la rénovation de la toiture des fenêtres de l'infirmerie, des travaux de sécurité pour les pompiers avec la nécessité de boucher les vitres au-dessus des portes des salles de classe pour le feu.

La FCPE souligne que l'affranchissement est encore élevé. Madame Largeron dit qu'en quatre ans le lycée est passé de 11 000 à 5000 € et que c'est donc une forte baisse. La FCPE dit qu'il

est possible de numériser les votes des délégués des parents d'élèves et Monsieur Zatar est d'accord.

Le SNES dit qu'il faudrait améliorer les finitions de la salle où il y a de l'amiante, notamment les interrupteurs et les commandes de store qui sont difficiles d'accès.

Pour la rénovation du lycée, Madame Cosson dit qu'il y aura une réunion jeudi concernant la restructuration.

Il y a un certain nombre de contrats de maintenance concernant la cuisine, par exemple pour les groupes électrogènes.

Il y a aussi un certain nombre de contrats de maintenance concernant les contrôles d'accès. La FCPE souligne que la région s'était engagée à assurer la maintenance pour la deuxième porte automatique du contrôle d'accès. La région n'ayant pas tenu son engagement, un nombre important de délégués parents, enseignants et élèves s'abstiennent à ce vote des contrats de maintenance.

VOTE

N°	Votants	Refus de vote	Blanc	Nul	Abstention	Pour	Contre
7	19	0	0	0	12	7	0

4. Contrat de reprographie

La PEEP demande s'il n'y a pas de mutualisation académique par la région pour la reprographie. Madame Largeron dit que cette mutualisation de services fonctionne pour le chauffage mais pas pour la reprographie. Il est prévu d'acheter huit copieurs mais pas de duplicopieur car la qualité est moindre et le coût est supérieur. Il va y avoir une montée en gamme tout en ayant un prix inférieur, avec le même fournisseur pour trois ans.

Il y aura aussi une imprimante couleur pour les enseignants au deuxième étage au centre. Les enseignants soulignent que les massicots ne coupent plus correctement et qu'il faudrait les faire changer ou réparer.

VOTE

N°	Votants	Refus de vote	Blanc	Nul	Abstention	Pour	Contre
8	19	0	0	0	0	19	0

5. Contrat divers

Le lycée n'est pas adhérent à la centrale d'achat de la région, or pour acheter du matériel informatique en complément de matériel existant, et ainsi garder l'homogénéité du parc, il faut obligatoirement faire partie de cette centrale d'achat (150€ et un pourcentage sur les achats). Pour le gaz électricité, le lycée est déjà adhérent à la centrale d'achat.

VOTE

N°	Votants	Refus de vote	Blanc	Nul	Abstention	Pour	Contre
8	18	0	0	0	0	18	0

IV – QUESTIONS DIVERSES

En questions diverses : y aura-t-il une infirmière ou un médecin ? L'infirmière est en arrêt jusqu'au 20 janvier mais il y aura probablement un remplacement à mi-temps à partir de mi-décembre. Pour l'instant les PAI et PAP sont réalisés par les adjoints et les CPE. Il est aussi possible d'obtenir une aide une demi-journée par semaine de l'infirmière du collège Jean Moulin pour les cas graves ou les urgences.

Pour la restructuration du lycée, il y a un point de situation le jeudi 3 décembre. Il y aura une communication au prochain CA. L'idée est que s'il doit y avoir une construction neuve, alors qu'elle profite aux élèves. Les architectes des Bâtiments de France ne veulent a priori pas de construction mais tout cela est en discussion car il manque 800 m² pour accueillir à terme 1700 élèves.

Les parents aimeraient un suivi du distanciel et des exceptions pour les décrocheurs. Monsieur Zatar fera le point sur les élèves qui ne se connectent pas.

La PEEP demande que tous les profs mettent bien les cours en ligne. M. Zatar dit que le suivi des cours doit se faire via PRONOTE et l'ENT pour la partie pédagogique.

Les enseignants disent qu'il y a davantage de travail et qu'il n'y a pas de réduction des programmes, le SNES est inquiet pour les collègues qui sont mis en cause dans leur travail alors que la situation est relativement compliquée.

Les parents soulignent que les élèves sont encore jeunes et que c'est difficile pour eux de suivre les cours en distanciel.

Le SNES dit que les élèves vont devoir aller vers davantage d'autonomie.

M. Zatar conclut que les professeurs font le maximum et que les parents peuvent suivre la scolarité des élèves sur PRONOTE. Les professeurs font le point sur le suivi des élèves qui décrochent avec les CPE.

LA SEANCE EST CLOSE à : 21 h 18

Le/La secrétaire de séance



Damien Audras

Le proviseur



Karim ZATAR